

## ► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du **patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des **centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Occitanie-Méditerranée  
Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France  
5, rue des Trésoriers de France  
34000 Montpellier  
09 63 57 44 06  
occitanied@fondation-patrimoine.org  
Suivez-nous sur [Facebook](#) [Instagram](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#)



### COMMUNE DE MANDUEL

Place de la Mairie  
30129 Manduel  
04 66 20 21 33  
mairie@manduel.fr

### ASSOCIATION « CONNAISSANCE DU PATRIMOINE DE MANDUEL »

al.imbert@sfr.fr

## ► Nos partenaires



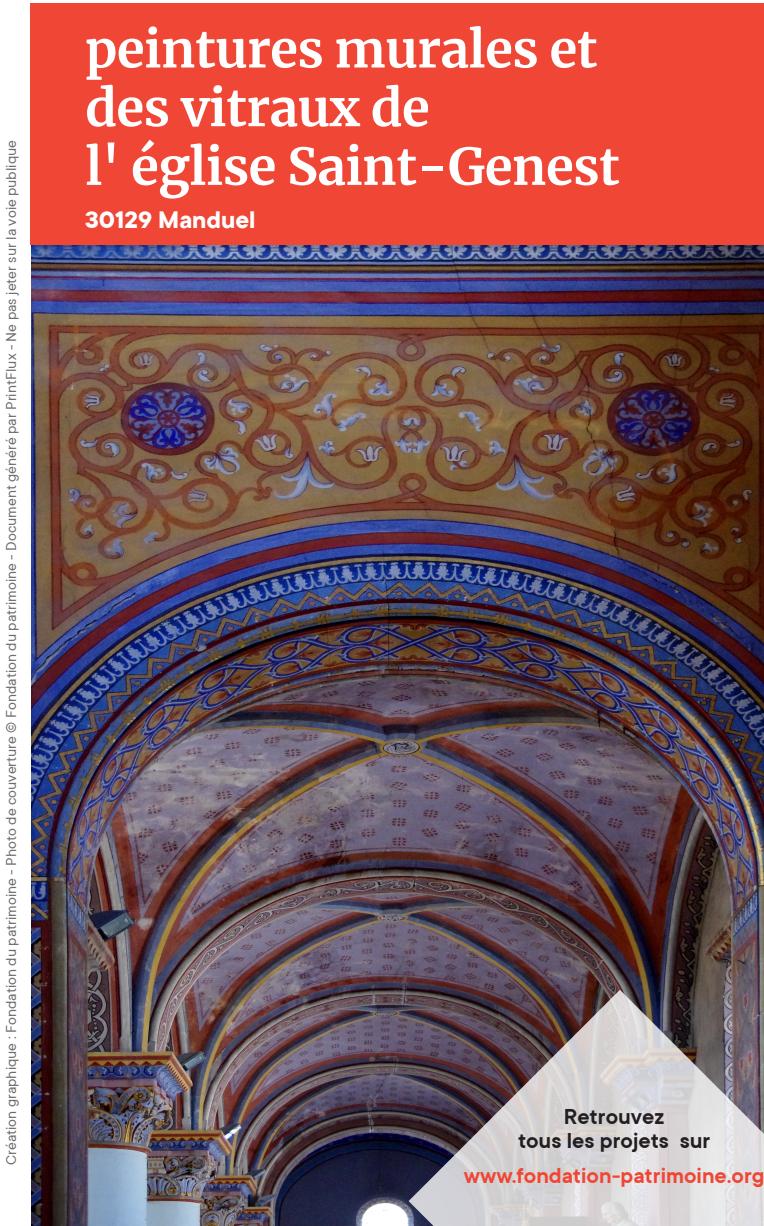
## ► Je donne !

Pour la restauration des

peintures murales et des vitraux de l'église Saint-Genest

30129 Manduel

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas réferer sur la voie publique



Retrouvez tous les projets sur

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# ► Aidez à la restauration des peintures murales et des vitraux

## ◆◆ LE PROJET

Par son emplacement central du village, et bâtie sur les fondations de l'ancienne église, l'église Saint-Genest est le monument principal de Manduel. Elle est inscrite au titre des monuments historiques en 2016.

Aujourd'hui, cet édifice connaît d'importants désordres. La commune a donc lancé une opération pour sa restauration. Le projet ici présenté concerne uniquement les peintures murales et les vitraux :

- réparation et consolidation du support puis restauration des décors peints
- restauration et restitution des pièces manquantes des vitraux et pose d'une grille de protection en laiton.

## ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Face à l'augmentation de la population et à son mauvais état, le conseil municipal prend la décision de démolir et reconstruire l'église en 1856. Le vocable Saint-Genest ainsi que quelques éléments mobiliers de l'ancien édifice sont conservés. La pose de la première pierre a eu lieu le 3 novembre 1859 sous la direction d'Henri REVOIL, architecte en chef des monuments historiques.

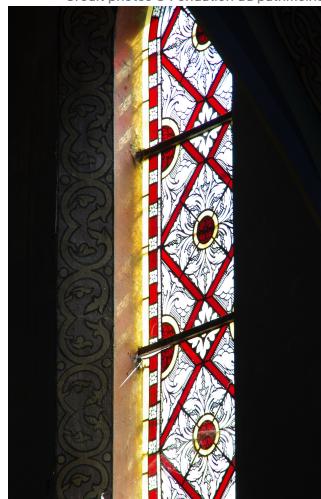
La décoration intérieure de l'église Saint-Genest est

exceptionnelle par son ampleur et sa représentativité du style de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les vitraux d'origine ont été créés par Frédéric MARTIN. Malgré une première restauration, ils nécessitent une seconde intervention. Les peintures murales dateraient de 1862 et auraient été réalisés par le peintre Bernard GENTILINI. Les plafonds sont rythmés de motifs floraux et de ciels étoilés. Une fresque couvre la croisée du transept représentant les quatre évangélistes. Les arcades et les piliers sont rehaussés de motifs géométriques médiévalisant.

## ◆◆ LA MOBILISATION

La commune de Manduel est motivée par l'envie de préserver son patrimoine. Elle souhaite faire appel à votre générosité afin de redonner ses couleurs à cet édifice cher à la commune. Pour vous remercier de votre participation, des contreparties sont envisagées : visite de chantier, invitation à l'inauguration ainsi que la pose d'une plaque où les noms des donateurs seront inscrits.

<b>Montant des travaux</b>	<b>380 026,74 €</b>
<b>Objectif de collecte</b>	<b>30 000 €</b>
<b>Début des travaux</b>	<b>Janvier 2022</b>



# ► Bulletin de don

## ► Oui, je fais un don pour aider la restauration des peintures murales et des vitraux de l'église Saint-Genest

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/77974](http://www.fondation-patrimoine.org/77974)

ou en flashant le QR code ci-contre.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

### Fondation du patrimoine

### peintures murales et des vitraux de l'église Saint-Genest

### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

#### Exemples de dons

<b>80 €</b>	<b>150 €</b>	<b>250 €</b>	<b>500 €</b>
-------------	--------------	--------------	--------------

<b>28 €</b>	<b>51 €</b>	<b>85 €</b>	<b>170 €</b>
-------------	-------------	-------------	--------------

Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

<b>20 €</b>	<b>38 €</b>	<b>63 €</b>	<b>125 €</b>
-------------	-------------	-------------	--------------

Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

<b>32 €</b>	<b>60 €</b>	<b>100 €</b>	<b>200 €</b>
-------------	-------------	--------------	--------------

Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre